



## Aide juridictionnelle & annulation divorce

Par **butterfly21**, le **19/07/2014** à **19:16**

bonsoir a toutes et a tous ,  
mon avocat a fait une demande d'aide juridictionnelle  
pour une procedure en divorce  
Entre temps , je me suis reconciliée avec mon époux et ai  
demandé l'annulation de la procedure avant meme la date d'audiance  
Mon avocat m'a adressé une facture de 500€ car il me dit qu'il ne sera pas indemnisé  
Que puis je faire pour regler cette facture sachant  
que mon avocat a juste déposé une requete au tribunal ?  
A ton le droit de demandé une aide pour payer l'avocat ?  
car ayant demandé celle ci, c'est que j'ai pas les moyens de payer quoi que ce soit .  
Merci a vous

Par **domat**, le **19/07/2014** à **20:07**

bjr,  
mais comme vous avez annulé votre procédure de divorce, l'aide juridictionnelle n'a plus lieu  
d'être.  
donc l'avocat vous demande de le payer puisque par votre changement d'avis, il ne sera pas  
payé par l'état et donc il vous réclame ses honoraires car il a travaillé pour vous et à votre  
demande.  
vous pouvez vous adresser au bâtonnier si votre désaccord persiste.  
cdt  
cdt

Par **butterfly21**, le **19/07/2014** à **20:09**

merci pour votre réponse bonne soirée